

COMMUNE
de
SAINT MARTIN DU MONT
Département de l'Ain

CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 23 juin 2025 à 20 H 00

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 16 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents : FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - CÔTE Cécile - SOULARD Anne - BEAUDET Florence - DALLY Florian - BOUDET Valérie - TOURNAYRE Olivier - VUILLOT Barbara - CHAUVEAU Emmanuelle - LEGOUGE Françoise - MAITRE Fabrice

Absents Excusés : PERROTIN Patrice - VIEUDRIN Pascal - FALAISE Jean-Jacques - GROBON Delphine - DELORME Bertrand

Absents : MALFART Frédéric

Procurations : Delphine GROBON pouvoir à Cécile CÔTE

Secrétaire de séance :

Madame Edna TREIBER-FERBER a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 26 mai 2025.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif au conseil municipal du 26 mai 2025.

Pour information dans le cadre de la délégation consentie au maire, le conseil municipal est informé des différents devis signés :

- Route de Gravelles : suite aux intempéries de la nuit du 6 au 7 juin 2025, une partie de la route et des bas-côtés ont été fortement endommagés entre l'étang jusqu'en dessous de la salle de l'amicale de Gravelles. Il semblerait qu'un regard ait disparu.

L'entreprise FALAISE T.P. a été retenue pour un montant de

11 250,00 € H.T. soit 13 500,00 € T.T.C.

Les travaux devraient être réalisés avant le 14 juillet 2025.

AMÉNAGEMENT de DEUX PISTES de PADEL : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Madame le maire fait part au conseil municipal que l'aménagement de deux pistes de PADEL peut faire l'objet de différentes subventions, notamment une subvention au titre du pacte des territoires du Conseil Départemental. La date limite de dépôt du dossier est fixée au 30 juin pour attribution de subvention en 2026.

Elle pourrait être d'un montant de 41 000 €, cela permettrait de diminuer l'enveloppe communale.

Madame le maire présente le projet dont le coût estimatif au stade d'études d'avant-projet sommaire s'élève à :

Montant des travaux :	169 819,00 € H.T.
Montant des dépenses annexes :	
Bureau de contrôle, SPS, Assistance à maîtrise d'ouvrage.....etc	
Soit	7 189,00 € H.T.
Soit un total de l'opération.....	177 008,00 € H.T.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'équipement de proximité
- de la Région Auvergne-Rhône Alpes
- de Grand Bourg Agglomération dans le cadre du fonds de concours
- de la Fédération Française de Tennis

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande, se présente de la façon suivante :

Plan de financement prévisionnel St Martin du Mont - construction de terrains de padel						
DEPENSES		RECETTES				
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Eligibilité	Plafond	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet
Travaux de construction de terrains de PADEL	177 008,00 €	CD 01 - Equipements de proximité	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%) Projet > 400 000€ (15%) dans la limite de 150 000€	41 551,20 €	23.47%
		REGION	Construction	200 000 €	35 401,80 €	20.00%
		FFT			30 000,00 €	16.95%
		GBA	Fonds de concours		34 500,00 €	19.49%
					141 452,80 €	79.91%
TOTAL HT	177 008,00 €	Sous-total subventions publiques			141 452,80 €	79.91%
		Autofinancement			35 555,20 €	20.09%
		TOTAL			177 008,00 €	100.00%

L'enveloppe globale de subventions pourrait ainsi représenter 79,91 % du financement global.

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

- ADOPTE le projet, le plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE madame le maire à effectuer les demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

CONSTRUCTION / EXTENSION CUISINE / RESTAURANT SCOLAIRE : informations

Ingénierie

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une consultation auprès de 3 cabinets a été faite pour une équipe d'Ingénierie et d'architectes :

Agence DELERS avec CAILLAUD Ingénierie 87 550,00 € H.T.

Agence BELAIR Architectures avec CAILLAUD Ingénierie..... 89 550,00 € H.T.

Agence CAILLAUD Ingénierie et AKARCHI..... 86 475,00 € H.T.

L'agence CAILLAUD Ingénierie et le cabinet AKARCHI ont été retenus.

Matériel de cuisine

Un inventaire du matériel de cuisine existant a été réalisé par un spécialiste de cuisines collectives, qui notamment félicite l'agent en charge des repas, pour le soin apporté à l'entretien du matériel. Certaines choses pourront être réinstallées. Tout sera électrique.

Panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques actuellement installés en toiture du bâtiment existant passeront en autoconsommation, et la mise à en place de nouveaux panneaux viendrait renforcer la capacité d'énergie.

Le permis de construire devrait être déposé courant juillet avec une instruction d'un délai de 4 à 6 mois.

Une question est posée quant aux fissures qui étaient apparues sur certaines façades du bâtiment, des témoins avaient été mis en place par un expert pendant environ 2 ans. Le phénomène ne s'est pas reproduit.

PERSONNEL COMMUNAL : création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Madame le maire informe le conseil municipal que trois jeunes de la commune vont assurer des emplois saisonniers entre le 23 juin et le 15 août.

Ils travailleront en binôme avec les agents communaux.

Il sera notamment procédé à la réfection de la signalétique au sol au cœur du village. Les travaux commenceront par la place de l'Eglise pour se poursuivre de part et d'autre des rues adjacentes.

Ce chantier entraînera une interdiction de stationner et de ce fait un déplacement des véhicules.

Cette information amène le constat par les conseillers municipaux de la difficulté du stationnement au sein du village. Le nombre d'emplacements est toujours le même alors que le nombre de véhicules par famille augmente. Se pose également le problème des câbles électriques de rechargement des véhicules qui constituent une gêne aux déplacements sur le trottoir. Un conseiller suggère la pose de passe-câble.

De ce fait, pour assurer un renforcement du service technique il y a lieu de créer un emploi non permanent.

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

- Décide de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à compter du 2 juillet 2025 pour une durée de 2 mois, sur le grade d'adjoint technique.
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.
- Décide que la rémunération est rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.
- Autorise madame le maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.
- Autorise madame le maire à renouveler le contrat.

CONSULTATION RELATIVE à la PROPOSITION de DOCUMENT-CADRE DEFINISSANT les SURFACES AGRICOLES et FORESTIERES OUVERTES à des OUVRAGES de PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE au SOL et leurs CONDITIONS d'IMPLANTATION

Madame le maire informe le conseil municipal qu'en vertu des dispositions créées par la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables – dite loi « APER » – du 10 mars 2023, codifiées aux articles L111-29 ainsi que R111-56 et suivants du code de l'urbanisme, la chambre d'agriculture de l'Ain a transmis à Madame la Préfète le 3 mars 2025 sa proposition de document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol et leurs conditions d'implantation.

Dans ce document cadre ont été identifiés des espaces non exploités : ancienne décharge de Soblay, terrains le long de l'autoroute au Multy.

Conformément à la procédure prévue à l'article R111-61 du Code de l'urbanisme, suite à la transmission par la Préfecture de la proposition de document-cadre, le conseil municipal doit émettre un avis.

Après en avoir pris connaissance, madame le maire invite le conseil municipal à se prononcer à ce sujet. Par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

- Emet un avis favorable sur le document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol et leurs conditions d'implantation.

TIRAGE au SORT des JURÉS d'ASSISES 2026 : complément

Lors de sa séance du 26 mai 2025 le conseil municipal a procédé au tirage au sort de 3 jurés d'assises. Or compte tenu du nombre de population le total effectif à tirer au sort était de 6. Il y a lieu de procéder au tirage au sort de 3 jurés complémentaires.

Conditions : avoir 23 ans (né entre 2003 et 1956), les personnes de plus de 70 ans en cas de tirage au sort pourront demander une dispense.

Ont été tirés au sort : CHIRA Mélissa, LAMBERON épouse CURNILLON, GILLIER épouse ROBINET.

TRAVAUX DIVERS

En l'absence de Patrice PERROTIN maire-adjoint en charge des travaux, Brigitte DONGUY informe le conseil municipal des différents travaux en cours :

- Travaux du Syndicat des eaux Ain Veyle Revermont

Hameau de Salles :

Le renforcement du réseau d'eau potable partie sud réalisé par l'entreprise ROUX est terminé. Il reste deux semaines à l'entreprise PETTINI pour achever sa partie. Par mégarde l'entreprise a coupé un tuyau alimentant une réserve d'eau, la réparation sera faite.

Hameau de Soblay :

Les travaux de la descente du Fanget devraient commencer prochainement.

Le Conseil Départemental devrait refaire la bande de roulement de la Route Départementale n°52.

- Extension Centre de Loisirs :

Le terrassement et la maçonnerie seront terminés en fin de semaine. Les modules ont été livrés le 17 juin et l'ensemble devrait être fini au 4 juillet pour une mise en service le 7 juillet 2025. Un agrément devra être fait par les services compétents.

- Orage

Brigitte DONGUY remercie Pierre THEORET, agent communal, et Pascal VIEUDRIN pour le travail d'évacuation réalisé après les orages de la nuit du 6 au 7 juin.

- Programme de voirie

Olivier TOURNAYRE, conseiller municipal, présente les prévisions du programme de voirie 2025, validé par Patrice PERROTIN.

- à Salles, aménagement important au débouché du Chemin des Fontaines – et d'un cheminement sécurisé
- à Gravelles, chemin de la Tour, reprise d'un affaissement de chaussée
- à Gravelles, mise en place d'une poutre de renforcement vers croisement Gravelles le haut/Gravelles le bas
- réfection de routes (au Mollard « chemin du Poireux », au Multy) – affaissement de chaussées
- au Farget, sortie virage vers chemin de Varambon, pose d'une grille d'évacuation et d'une dalle de comblement de fossé – en béton
- Confranchette, chemin des Rochettes, comblement d'affaissement
- Affaire GIBOZ

Christian FONTAINE informe le conseil municipal du courrier de l'avocat relatif à la non réalisation des travaux rendus obligatoires par jugement du Tribunal. La commune a 2 mois pour exécuter les travaux, l'entreprise SOCATRA a été retenue pour ce chantier. Il sera procédé à un constat d'huissier.

- Incendie à Gravelles
Suite à un incendie dans leur maison, un couple a été relogé provisoirement au gîte.

- Travaux de peinture à la mairie
Brigitte DONGUY informe le conseil municipal que l'entreprise BAL a débuté les travaux de peinture des locaux de la mairie.
La table actuelle sera décalée vers le mur où est situé l'écran, des tables pliantes seront achetées.

URBANISME

Brigitte DONGUY en l'absence de Bertrand DELORME, conseiller municipal en charge de l'urbanisme, présente les dossiers d'urbanisme du 20/05/2025 au 16/06/2025.

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
Déclaration préalable						
DP	CHICHOUX Aymeric	60 passage des Marronniers	changement menuiseries			en cours d'instruction
DP	JACQUEMOT Christelle	45 Rue de l'Église	isolation extérieure			en cours d'instruction
Permis de Construire (PC)						
PC	BEGOT Myriam	640 Chemin de Pommier	réaménagement habitation			en cours d'instruction

Brigitte DONGUY informe le conseil municipal qu'un nouveau mobile home a été installé à La Chapelle, une demande de régularisation a été faite, une procédure judiciaire sera ensuite enclanchée après constat d'huissier.

Fabrice MAITRE attire l'attention du conseil municipal sur des travaux de comblement de dolines à Soblay vers la route de Rappes. Il fait remarquer que le paysage des dolines fait partie de notre environnement, qu'il n'a pas à être modifié. Il fait remarquer que comme pour les précédentes opérations la commune ignore l'origine et la composition des matériaux servant au comblement, l'épaisseur de 1 mètre ne semble pas être respectée.

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Grand Bourg Agglomération : réunion du pôle territorial
Christian FONTAINE fait état des informations dispensées concernant la politique de gestion des déchets et des principaux chiffres, en 2024, 20 composteurs ont été vendus.
Dans le cadre du futur SCOT, les communes lors de la mise en conformité de leur PLU devront intégrer le Schéma Directeur des Réseaux d'Assainissement et d'Eaux Pluviales. Un bilan du Transport à la Demande a été donné. Pour le transport scolaire, compte tenu de la carte scolaire, les familles de Druillat et Saint Martin du Mont devront participer à hauteur de 120 € par enfant au collège. Un courrier a été transmis au président de Grand Bourg Agglomération pour soulever le problème d'équité avec les autres communes.

- Commission Scolaire
o Conseil d'École
Cécile CÔTE donne le compte rendu du conseil d'école du 10 juin 2025.
Prévision des effectifs pour la rentrée 2025-2026 :
PS 17 MS 29 GS 24 CP 29 CE1 23 CE2 23 CM1 19 CM2 26
Soit un effectif global de 190
Les 8 niveaux seront répartis dans les 8 classes (moyen provisoire).
Un bilan des sorties et activités a été donné : réalisation de la fresque, sorties diverses, semaine sans écran, partenariat avec l'ESR pour le sport.
Une évaluation de l'école a été effectuée par un groupe d'évaluateurs externes. Plusieurs recommandations ont été émises.
o Conseil Municipal d'Enfants
Matinée nettoyage : 50 inscrits, 46 participants.
Le pique-nique à la cantine aura lieu vendredi 27 juin.

QUESTIONS DIVERSES

- Remembrement forestier
Madame le maire informe le conseil municipal du courrier reçu du Conseil Départemental en charge du dossier pour la nomination de 2 propriétaires forestiers titulaires et 2 suppléants.

Fabrice MAITRE soulève le problème

- du câble téléphonique route de Gravelles. Christian FONTAINE fait part qu'il a appelé plusieurs fois ORANGE qui n'est toujours pas intervenu.
- de la suppression de la boîte aux lettres à Gravelles.

Brigitte DONGUY informe que suite à un rendez vous avec la POSTE, cette dernière voulait supprimer toutes les boîtes jaunes et conserver seulement celle du Village. Après négociation, 3 boîtes ont pu être conservées : le Village, Salles, le Pied de la Côte.

Françoise LEGOUGE informe le conseil municipal qu'une personne lui a fait part d'un trottoir dégradé route du Colombier. Identifier qui doit en assurer la réparation.

Emmanuelle CHAUVEAU informe le conseil municipal, que le voisin qui entretenait le réservoir de Gravelles ne peut plus le faire, que la commune en aura à nouveau la charge.

Rappel est fait des festivités du 14 juillet.

La séance est levée à 22 H 25.

Le secrétaire de séance
Edna TREIBER-FERBER



Le Maire
Brigitte DONGUY



P.V. approuvé lors du conseil municipal du :
Affiché le :

- 7 AOUT 2025

28 JUIL. 2025

